



BILAN ANNUEL DE L'ARRONDISSEMENT
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR
L'UTILISATION DES PESTICIDES (R.V.M. 04-041)

2011

Préparé par :

FRADETTE LOUIS

Ing.f., Contremaître Horticulture et Parcs

Service : Travaux publics

Direction : Travaux publics, ingénierie et aménagement urbain

11 janvier 2012



Historique

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du règlement 04-041

No résolution	Date	Objet de la décision	Note complémentaire
CA08280288	01.12.2008	Limitation des exceptions	Les paragraphes 2, 6 et 7 du premier alinéa de l'article 4 du règlement ne s'appliquent pas sur le territoire de Sainte-Genève.
CA04010232	14.05.2004	Limitation des exceptions	Les paragraphes 2, 6 et 7 du premier alinéa de l'article 4 du règlement ne s'appliquent pas sur le territoire de L'Île-Bizard et Sainte-Anne-de-Bellevue.

Commentaires :

Recommandations :

Ressources budgétaires et humaines

Postes budgétaires	Montant(\$)
Communication et sensibilisation	1,500.00
Salaires	2,500.00
Budget global :	4,000.00

Personnel dédié à l'application du règlement

Titre d'emploi	Nombre de semaines de travail
jardinier	3
contremaître horticulture et parcs	2
Total des semaines :	5

Commentaires :

Avec le départ de l'employée responsable du dossier pesticides au printemps 2011 et l'arrivée d'une nouvelle employée, la prise en charge du dossier a nécessité une période d'ajustement et le transfert des connaissances pour la nouvelle jardinière. Les mêmes éléments ont été traités, notamment l'application du règlement sur les pesticides, la participation aux tables des inspecteurs sur les pesticides, le règlement des requêtes des citoyens concernant l'utilisation des pesticides (et surtout les alternatives aux pesticides), le suivi auprès des golfs, la diffusion de l'information et la participation à la journée horticole.

Recommandations :

Former la nouvelle jardinière sur le règlement sur les pesticides. Le changement régulier au niveau du personnel, tant au service de la sécurité publique qu'en horticulture impose de continuer à mettre l'accent sur la formation pour l'année 2012.

Campagnes de communication et de sensibilisation

Campagne de communications

Nature des activités :

Champ d'activité	Activité	Impact	Nbre de citoyens rejoints
Activités publiques	Journée horticole au parc Eugène-Dostie, samedi le samedi 28 mai 2011.	Visite d'environ 500 citoyens. Kiosque d'information sur les bonnes pratiques horticoles, remise d'arbres (400), arbustes fruitiers (350), fleurs annuelles (750 boîtes), compost et copeaux.	
Total des citoyens rejoints :			

Commentaires :

Journée très appréciée des citoyens malgré la mauvaise température (pluie). Un système de coupons a permis de mieux contrôler la remise des végétaux aux citoyens de l'arrondissement (car plusieurs citoyens provenant de villes environnantes avaient été servis en 2010).

Recommandations :

Poursuivre cette activité en 2012. La distribution de végétaux est un excellent moyen d'attirer et de rassembler les citoyens afin de leur transmettre une panoplie d'information sur les bonnes pratiques culturales et sur l'utilisation d'alternative aux pesticides.

Gestion des appels téléphoniques

A) Appels internes

Nombre d'appels : 9

Nature des appels :

	Arbres et arbustes	Pesticides	Vers blancs
Bureau accès Mtl.	4	4	1

B) Appels externes

Nombre d'appels : 0

Nature des appels : (Néant)

Commentaires :

Tout comme les années précédentes, il y a eu très peu de demandes d'informations en 2011 concernant les pesticides.

Recommandations :

Continuer la diffusion d'information par le biais de pamphlets remis aux citoyens ainsi que par la tenue de la journée horticole.

Formation des employés

Titre de la formation	Formateur	Date	Nombre de participants
Colloque AREVQ, Mieux comprendre les milieux humides	AREVQ, divers conférencier	17.03.2011	1
Nombre de séances de formation : 1	Nombre total de participants :		1

Commentaires :

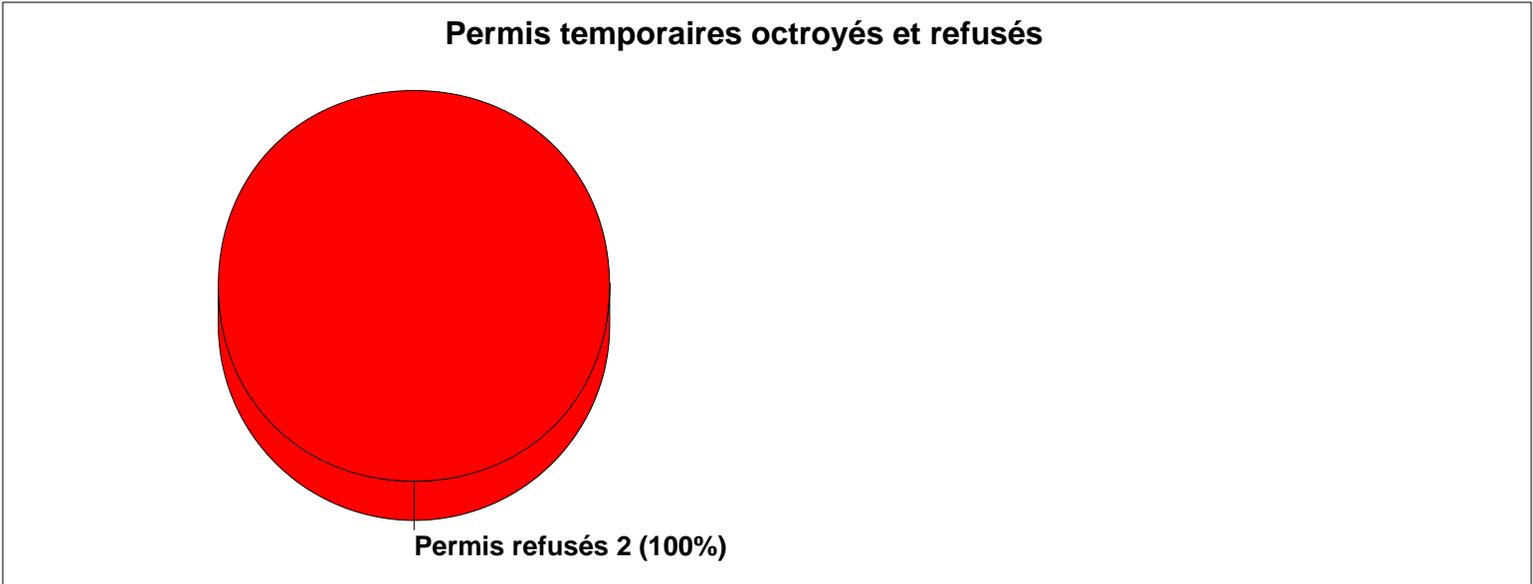
|

Recommandations :

Former les nouveaux employés sur le règlement sur les pesticides.

Permis temporaire d'utilisation de pesticides

Nombre de demandes reçues : 2



Nature des permis octroyés : (Néant)

Type de pesticides qui ont été appliqués (selon permis octroyés) : (Néant)

Nature des permis refusés :

	solution écologique	Total
Citoyens	2	2
Entreprises	0	0
Total	2	2

Autorisations express : (Néant)

Commentaires :

Aucun permis d'application de pesticide n'a été émis en 2011. Des demandes de permis ont été faites pour des applications de glyphosate en raison de présence d'herbe à puce sur des propriétés privées. Toutefois, des méthodes alternatives ont été suggérées, dans ces cas l'arrachage mécanique, ce qui a permis de régler les problèmes.

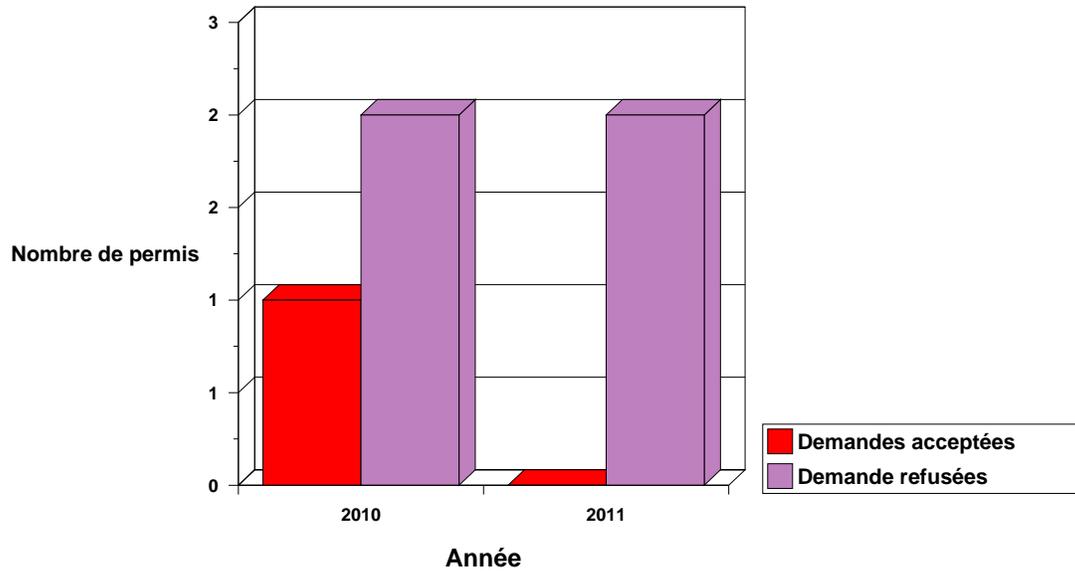
Recommandations :

Accroître la pression sur les contrevenants, notamment en augmentant les contrôles sur les propriétés privées. De plus, profiter du transfert d'information des tables des inspecteurs sur les pesticides pour améliorer les méthodes de contrôle.

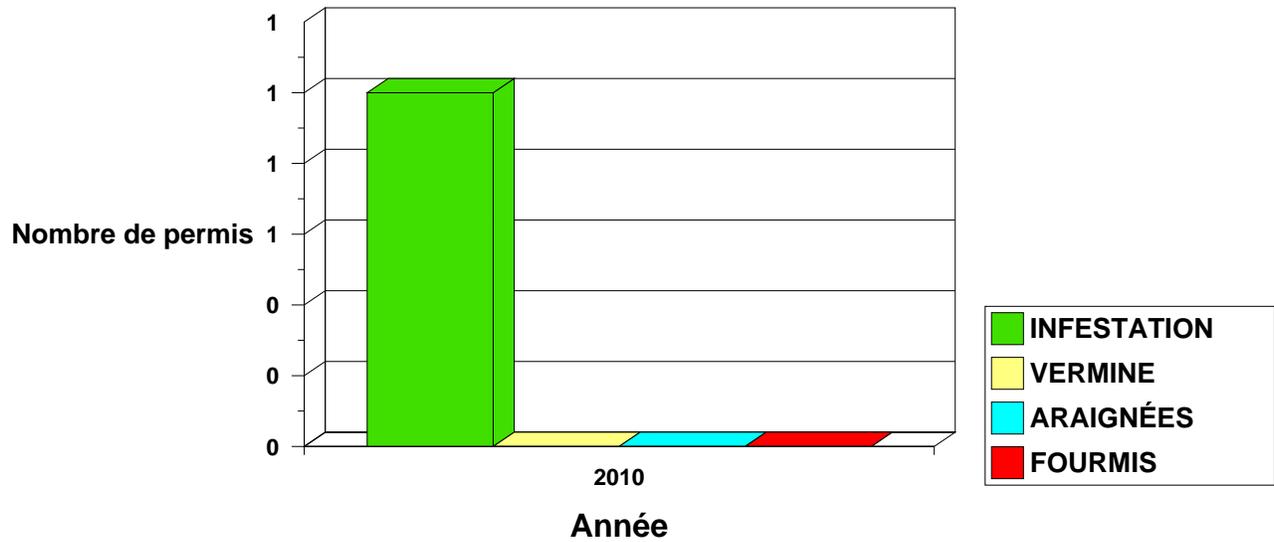
Évolution des demandes de permis depuis l'adoption du Règlement :

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2010	1	2	3
2011	0	2	2
Total:	1	4	5

Évolution des demandes de permis d'utilisation de pesticides



Évolution de la nature des permis octroyés



Commentaires :

Il y a eu très peu de demandes d'application de pesticide en 2011 sur le territoire de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Genève, ce qui s'inscrit dans la tendance des dernières années. Les situations exigeant l'émission d'un permis demeurent des cas d'exception tels que la présence d'herbe à puce ou de nid de guêpes, ou toute autre situation de danger pour la santé humaine. Aucun permis n'est donné pour des problèmes d'infestation d'ordre esthétique.

Recommandations :

Idéalement, augmenter la surveillance sur le territoire pour contrer les applications illégales de pesticides. Continuer à diffuser l'information sur les alternatives aux pesticides.

Terrains faisant l'objet de dispositions particulières

A) Terrains de golf :

Nom	Déclaration écrite (article 9)	Registre (article 13)	Plan en vigueur de réduction des pesticides (article 14)	Rapport de progression du plan de réduction (article 14)	Remarque
Golf Elmridge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Golf Royal Montréal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Golf St-Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nombre : 3	3	3	3	3	

B) Autres terrains : (Néant)

Commentaires :

Les golfs ont fourni les rapports demandés dans le règlement en 2011. Par rapport à 2010, pour le golf St-Raphaël, on note une diminution d'utilisation des fongicides mais une augmentation d'utilisation des insecticides et des herbicides (en terme de litres ou de kg appliqués). Au golf Elmridge il y a eu une augmentation d'application des fongicides, des insecticides et des herbicides. Pour le golf Royal Montréal, il y a eu une diminution des fongicides et une augmentation des herbicides et des insecticides.

Recommandations :

Procéder en 2011 à des inspections régulières des terrains de golf afin de s'assurer du respect des conditions d'application exigées par le règlement.

Infractions et poursuites judiciaires

Avis écrits : 0

Constats d'infraction : 1

Suivi des poursuites

Causes déposées : 1

Causes réglées : 0

Montant des amendes : \$736.00

Commentaires :

La sécurité publique a reçu 11 plaintes en 2011 reliées à l'utilisation de pesticides et les patrouilleurs ont inspecté 102 fiches sur les terrains privés. Un seul cas a résulté en un constat d'infraction.

Recommandations :

Maintenir la surveillance. Faire des contrôles périodiques aux différents clubs de golf.

Gestion intégrée des espaces verts (Néant)

Commentaires :

Recommandations :